

Pour discerner si une chose est belle ou non, nous n'en rapportons pas la représentation à son objet, au moyen de l'entendement, pour le connaître, mais au sujet et au sentiment de plaisir ou de peine qu'il éprouve, au moyen de l'imagination (jointe peut-être à l'entendement). Le jugement de goût n'est donc pas un jugement de connaissance ; il n'est pas logique, mais esthétique, c'est-à-dire que son principe déterminant ne peut être que subjectif. Les représentations – et même les sensations – peuvent être considérées sous un rapport où elles sont objectives (ce rapport représente ce qu'il y a de réel dans une représentation empirique) mais tel n'est pas le cas du rapport au sentiment de plaisir et de peine qui ne désigne rien qui appartienne à l'objet, mais dans lequel le sujet sent comment il est affecté par la représentation.

Saisir par la faculté de connaître un édifice correctement bâti, bien approprié à sa fin (que ce soit d'ailleurs par une représentation claire ou confuse) c'est tout autre chose que d'avoir conscience que cette représentation nous fait éprouver un sentiment de satisfaction. En ce dernier cas la représentation est rapportée entièrement au sujet et particulièrement à son sentiment vital qu'on appelle sentiment de plaisir ou de peine ; celui-ci est le principe d'un pouvoir tout particulier de discrimination et de jugement qui n'apporte rien à la connaissance. [...] Des représentations données dans un jugement peuvent être empiriques (donc esthétiques), mais le jugement même qui est formé par leur moyen est logique s'il ne les rapporte qu'à leur objet. Réciproquement, quand même les représentations données seraient rationnelles, si le jugement se borne à les rapporter au sujet (à son sentiment) elles sont toujours esthétiques. (...)

L'agréable est ce qui plaît aux sens dans la sensation. [...] Toute satisfaction – à ce qu'on dit et pense – est elle-même une sensation (de plaisir). Par conséquent toute chose qui plaît, précisément parce qu'elle plaît, est agréable (et suivant ses divers degrés ou ses rapports avec d'autres sensations agréables, elle est *gracieuse*, *charmante*, *délicieuse*, *ravisante*). Mais si l'on accorde cela, les impressions des sens qui déterminent l'inclination, les principes de la raison qui déterminent la volonté, les simples formes réfléchies de l'intuition qui déterminent le jugement, sont équivalentes quant à l'effet produit sur le sentiment du plaisir. Car celui-ci serait l'agrément que nous trouvons à ressentir notre état ; et comme finalement tout le travail de nos facultés doit tendre au pratique et s'y unifier comme en son but, on ne pourrait leur attribuer aucune autre es-

timination des choses et de leur valeur que celle qui consiste dans l'agrément qu'elles promettent. De quelle manière elles y arrivent, peu importe en définitive, et comme le choix des moyens peut seul faire ici une différence, les hommes pourraient bien s'accuser les uns les autres de folie et de sottise, mais jamais de bassesse et de méchanceté : car tous, chacun suivant sa façon de voir les choses, courent vers un seul but qui pour tous est le plaisir. (...)

L'agréable et le bon se rapportent tous deux à la faculté de désirer, et c'est en quoi ils impliquent une satisfaction : satisfaction conditionnée pour le premier par la sensibilité (par des stimulants, stimuli) et pour le deuxième, pure satisfaction pratique, déterminée non seulement par la représentation de l'objet, mais encore par la représentation d'une union entre le sujet et l'existence de l'objet. En revanche le jugement de goût est purement *contemplatif* : c'est un jugement qui, indifférent à l'existence d'un objet, n'unit que sa nature au sentiment de plaisir et de peine. Mais cette contemplation même n'est pas réglée d'après des concepts ; car le jugement de goût n'est pas un jugement de connaissance, soit théorique, soit pratique, et par suite n'admet de concepts ni comme *fondement* ni comme *but*.

L'agréable, le beau, le bon, désignent donc trois façons diverses dont les représentations sont en rapport avec le sentiment de plaisir et de peine qui nous fait opérer une discrimination entre les objets ou les modes de représentation. Aussi les termes propres par lesquels on désigne la dilection à leur égard ne sont-ils pas indifférents : chacun nomme *agréable* ce dont il jouit, *beau* ce qui lui *plaît* simplement, *bon* ce qu'il *estime*, c'est-à-dire à quoi il attribue une valeur objective. L'agrément compte aussi pour les animaux dépourvus de raison, la beauté ne compte que pour les hommes, êtres qui ont quelque chose d'animal et sont pourtant doués de raison, mais le bien compte pour tout être raisonnable en général... On peut dire que de ces trois sortes de satisfaction, celle que donne le goût pour le beau est seule une satisfaction désintéressée et *libre* ; car un intérêt, qu'il soit des sens ou de la raison rend l'assentiment forcé. C'est pourquoi l'on pourrait dire de la satisfaction que dans les trois cas en question elle se rapporte à l'inclination, à la faveur, ou au respect. Car la faveur est la seule satisfaction libre. L'objet d'une inclination aussi bien que celui dont le désir nous est imposé par une loi de la raison, ne nous laissent nullement la liberté de nous en faire nous-mêmes un objet de plaisir. Tout intérêt suppose un besoin ou en produit un, et, en tant que

motif déterminant de l'assentiment, ne permet plus au jugement sur l'objet d'être libre.

Sur l'intérêt de l'inclination dans l'agréable chacun dit : la faim est le meilleur des cuisiniers et quand on a bon appétit on aime tout ce qui est mangeable ; une semblable satisfaction n'annonce aucun choix par goût. C'est seulement lorsque le besoin est apaisé que l'on peut distinguer dans la foule, qui a du goût ou n'en a pas. De même il y a des mœurs (de la conduite) sans vertu, de la civilité sans bienveillance, de la décence sans honnêteté, etc. Car lorsque la loi morale parle, il n'y a plus de libre choix qui tienne, au regard de l'action à accomplir, et montrer du bon goût dans sa conduite (ou dans le jugement de la conduite d'autrui) est tout autre chose que de manifester une disposition d'esprit morale ; car celle-ci implique un commandement et produit un besoin : le goût moral au contraire ne fait que jouer avec les objets de la satisfaction, sans s'attacher à aucun.

Emmanuel KANT, *La Critique du jugement*, 1790.

Vous ferez un **résumé** de ce texte de 1 103 mots en 100 mots $\pm$ 10 %.

Marquez les dizaines de mots et indiquez le **dé-compte** total à la fin de votre copie.

Les formules caractéristiques doivent impérativement être **reformulées**.

Appuyez-vous sur les **liens logiques** du texte, explicites ou implicites, et **faites des paragraphes**.

Prévoyez **une marge** d'au moins 5 ou 6 cm, et **sautez des lignes**.

Il est interdit d'utiliser un stylo-plume ; utilisez un **stylo-bille ou un feutre de couleur bleue ou noire**. Pas de blanc machine, ni d'effaceur.